

Soccer intérieur

Saison 2011-2012

Septembre							Octobre							Novembre							Décembre						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3						7	8			1	2	3	4	5					1	2	3
4	5	6	7	8	9	10	2	3	4	5	6	7	8	6	7	8	9	10	11	12	4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17	9	10	11	12	13	14	15	13	14	15	16	17	18	19	11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24	16	17	18	19	20	21	22	20	21	22	23	24	25	26	18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30		23	24	25	26	27	28	29	27	28	29	30				25	26	27	28	29	30	31
							30	31																			

Janvier							Février							Mars							Avril						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7				1	2	3	4					1	2	3	1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14	5	6	7	8	9	10	11	4	5	6	7	8	9	10	8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21	12	13	14	15	16	17	18	11	12	13	14	15	16	17	15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28	19	20	21	22	23	24	25	18	19	20	21	22	23	24	22	23	24	25	26	27	28
29	30	31					26	27	28	29				25	26	27	28	29	30	31	29	30	31				

Activités pré-saison

7 octobre, 12 h

Date limite d'inscription officielle aux ligues.

10.26.1

Pour être inscrit comme participant à une ligue, un établissement d'enseignement devra retourner au RSEQ Outaouais, le formulaire d'inscription officiel signé par le délégué officiel avant le vendredi de la semaine qui précède la première CDA de l'année en cours.

10.26.2

Tout établissement d'enseignement qui s'inscrit après les échéances fixés pourrait se voir refuser l'accès à l'événement. Advenant une inscription tardive, le coût d'inscription sera majoré de 20%.

17 octobre, 18 h

Réunion des entraîneurs – obligatoire – au RSEQ (394 Maloney Ouest)

À l'ordre du jour: Présentations, confection des calendriers, règlements administratifs et techniques, Statistiques en ligne, éthique sportive, etc.

26 octobre

Limite pour la validation des calendriers par le délégué officiel de l'institution.

Saison

31 octobre au 22 décembre

Saison avant les Fêtes.

10 janvier au 17 février

Saison après les Fêtes.

Les matchs non-joués après cette date seront perdus et non-remboursables.

19 février au 24 février

Journées réservées pour les parties de reprises (annulation)

26 février au 15 mars

Championnat régional (éliminatoires)

Matches joués en soirée chez l'équipe la plus hautement semée.

18 mars

Championnat scolaire régional

Endroit à déterminer

30 mars au 1^{er} avril

Championnat scolaire provincial

L'équipe qualifiée est : championne régionale – Division 2

- Benjamin : à déterminer
- Cadet : à déterminer
- Juvénile : à déterminer